

CONTRAT DE LOCATION

Garage / Place de stationnement

Cadre juridique : Bail hors champ de la loi 89?462 du 6 juillet 1989, régi par les articles 1709 et suivants du Code civil (location de choses).

I. Désignation des parties

Nom : Antoine Descotes

Nom : Pierre Robert

II. Désignation du bien loué

Adresse : Rue du Mans 72000 Le Mans

Type : Garage / Box / Place

Surface indicative : 10 m²

Période de location : 21/04/2025 au 21/04/2026

III. Destination et usage

Le local est exclusivement destiné au stationnement d'un véhicule motorisé ou au stockage d'effets personnels. Il est interdit d'y établir une habitation ou d'y exercer une activité commerciale sans l'accord écrit du bailleur.

IV. Conditions financières

- Loyer mensuel : **40,00 €**
- Charges : **4,00 €** (forfait)
- Dépôt de garantie : **40,00 €**

Le loyer et les charges sont exigibles le 1^{er} jour de chaque mois par virement bancaire ou tout autre moyen accepté par le bailleur.

V. Obligations respectives

Locataire : entretenir le local, souscrire une assurance responsabilité civile, ne pas stocker de produits inflammables (hors carburant du véhicule) et respecter le règlement de copropriété.

Bailleur : délivrer un local en bon état d'usage, effectuer les grosses réparations relevant de sa charge et garantir la jouissance paisible des lieux.

VI. Durée – Résiliation

Le bail est conclu pour la période indiquée section II. Il se reconduit tacitement d'année en année, sauf préavis d'un (1) mois adressé par lettre recommandée ou remise en main propre.

VII. Clause résolutoire

En cas de non-paiement du loyer, de charges ou de manquement grave aux obligations, le bail pourra être résilié de plein droit trente (30) jours après une mise en demeure restée infructueuse.

VIII. Signatures

Fait à : _____ Le : 21/04/2025

Signature Bailleur

Signature Locataire
